

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Application des conditions générales de vente de la SAS TECNOCASH

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tous produits et services vendus par la SAS TECNOCASH. Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat ou commande passées entre TECNOCASH et ses clients en France comme à l'étranger quel que soit le lieu de livraison. Aucune dérogation aux présentes conditions ne pourra être admise sans accord express et préalable de la SAS TECNOCASH.

Tout élément contraire aux présentes conditions de vente, posé par le client dans ses conditions générales d'achats ou tout autre document, sera inopposable au vendeur.

Commande

Toute commande passée auprès de la SAS TECNOCASH est soumise au versement d'un acompte de 30% non remboursable et rendra la commande ferme et définitive.

Prix

Nos tarifs tiennent compte des fluctuations monétaires en accord avec la réglementation en vigueur. Nos prix sont stipulés hors taxes et port en sus.

Retard de paiement

Tout retard de paiement pourra donner lieu, entre autres à la suspension de la commande en cours et à l'annulation immédiate des conditions de délai de paiement établies préalablement au retard de paiement.

Tout professionnel en situation de retard de paiement est redevable de plein droit, d'une indemnité forfaitaire de recouvrement (article L.441-6.1, alinéa 12 du Code du commerce) dont le montant est fixé par décret n°2012-1115 à la somme de 40 euros (article D.441-5 du Code du commerce).

Garantie

Les produits vendus par la SAS TECNOCASH sont garantis dans les conditions déterminées par le fabricant qui seront communiquées à tout client qui en fera la demande. Dans tous les cas, cette garantie est limitée à la réparation ou l'échange de produit défectueux.

Tout client est tenu de vérifier la marchandise à l'arrivée et éventuellement de faire, dans un délai de huit jours ouvrés, toutes les réserves d'usage, faute de quoi la responsabilité de la SAS TECNOCASH sera automatiquement dégagée.

Retour de marchandises

Aucun retour de marchandise ne pourra être accepté sans accord préalable et sans l'attribution d'un bon de retour. Les frais et risques des retours de matériels seront à la charge du client.

Reserve de propriété

La SAS TECNOCASH se réserve expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix et intérêts (loi N°80 335 du 12 mai 1980).

A défaut de paiement intégral, la SAS TECNOCASH pourra, à tout moment reprendre les produits chez le client.

Limites de responsabilité

Quels que soient la nature, le fondement et les modalités de l'action qui pourra être engagée contre la SAS TECNOCASH, l'indemnité due au client en réparation de son préjudice éventuel ne pourra dépasser la valeur des produits ou de la partie de produit en cause, diminué d'un pourcentage de vétusté fixé selon les règles habituelles de dépréciation.

La SAS TECNOCASH ne peut être tenue responsable des manquements ou des retards dans l'exécution de ses obligations, dus à un cas de force majeure, un cas fortuit, ou tout évènement échappant raisonnablement au contrôle de la SAS TECNOCASH.

Attribution de juridiction et droit applicable

De façon expresse, quel que soit le lieu de commande ou de livraison, il est donné attribution de juridiction au tribunal d'Ajaccio pour toute contestation pouvant surgir entre les parties, avec application de la loi française.